



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 24.09.2015

En exercice.....26

Présents20

Votants26

Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
26.GESTION DES DÉCHETS**

**Marché de location – Maintenance de bacs pour la
collecte sélective des emballages ménagers à recycler –
Avenant n°2**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 24 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle MASON –TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015131-DE
Reçu le 25/09/2015

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 24.09.2015

En exercice....26
Présents.....20
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
26. GESTION DES DECHETS

**Marché de location – Maintenance de bacs pour la
collecte sélective des emballages ménagers à recycler –
Avenant n°2**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et notamment l'alinéa 1 du 1^{er} groupe de l'article 5.2,

Vu la délibération du 13 juin 2013, attribuant le marché à l'entreprise Plastic Omnium,

Vu le marché n° ST 2013-19 avec variante, passé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, notifié le 29 juillet 2013,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2015,

Considérant que suite aux nouvelles modalités de collecte des emballages, de nombreux particuliers ont sollicité des bacs de plus grand volume engendrant le remplacement d'un nombre de bacs supérieur au taux de renouvellement initial et accroissant le cubage initialement prévu au marché.

Considérant que le remplacement d'un grand nombre de bacs engendre des coûts de logistique, de transports, de stockage et de fourniture qui n'étaient pas prévus au marché, il convient de créer un prix nouveau de 111,80 € HT/m3/an correspondant à ces mouvements non initialement prévus,

Considérant qu'il convient également de modifier le montant maximal du marché (conformément au tableau), afin de maintenir la prestation le temps de relancer un nouveau marché dans le cadre d'une nouvelle procédure d'appel d'offres,

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015131-DE
Reçu le 25/09/2015

	Montant initial du marché	Avenant n°2	Nouveau montant du marché
Montant HT	263 742,00 €	39 508,55 €	303 250,55 €
TVA	26 374,20 €	3 950,86 €	30 325,06 €
Montant TTC	290 116,20 €	43 459,41 €	333 575,61 €

Considérant que cet avenant entraîne une augmentation de 14,98 % qui nécessite l'approbation du Conseil Communautaire,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2, joint en annexe de la présente délibération, du marché de location et maintenance de bacs roulants neufs pour la collecte sélective, d'un montant de 39 508,55 € HT joint en annexe de la présente délibération.

Affichée le : 25 septembre 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

MR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015131-DE
Reçu le 25/09/2015



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

AVENANT N°2

AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ PLASTIC OMNIUM ST 2013-19 – LOCATION MAINTENANCE DE BACS NEUFS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS A RECYCLER

• **PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Communauté de Communes de l'île de Ré

3, rue du Père Ignace

17410 SAINT MARTIN DE RE

Représentée par Monsieur Lionel QUILLET, Président

• **TITULAIRE DU MARCHÉ, OBJET DU PRÉSENT AVENANT :**

PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains

20, rue des Landelles

35510 CESSON SEVIGNE

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ :**

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Comptable public assignataire des Paiements : Madame la Trésorière Principale de Saint Martin de Ré.

Procédure : Marché passé dans le cadre d'un appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics)

Date de notification : 27 juillet 2013

Montant du marché : 263 742,00 € HT

Entre les soussignés :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré

D'une part,

Et,

- Société PLASTIC OMNIUM représentée par Emmanuel DOGNIN,
Directeur Régional Sud Ouest,

D'autre part,

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015131-DE
Reçu le 25/09/2015

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de créer un prix nouveau dû à une prestation non prévue initialement au marché suite aux nouvelles modalités de collecte des emballages et d'augmenter le montant du marché.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

- Le prix suivant est créé:

Désignation	Prix unitaire en € HT au m3 /an	Prix unitaire en € HT en toutes lettres)
Coût de logistique, de transports, de stockage et de fourniture dû au remplacement de bacs suite aux nouvelles modalités de collecte des emballages	111,80 €	Cent onze euros et quatre vingt centimes

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'avenant 1 prévoit que le montant total du marché sur 3 ans s'élève à 263 742,00 € HT. Toutefois, ce montant étant presque atteint, et afin de pouvoir maintenir la prestation durant le lancement d'une prochaine procédure d'appel d'offres ouvert, il apparaît nécessaire d'augmenter son montant de 39 508,55 € HT.

Le présent avenant modifie l'article 4 de l'acte d'engagement comme suit:
Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 303 250,55 € HT, soit 333 575,61 € TTC.

ARTICLE 4 : DUREE

La durée du marché demeure inchangée.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015131-DE
Reçu le 25/09/2015

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur
Le Président,

Lionel QUILLET

Le Titulaire
Représentant le Titulaire
(Nom, prénom, fonction)

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015131-DE
Reçu le 25/09/2015